

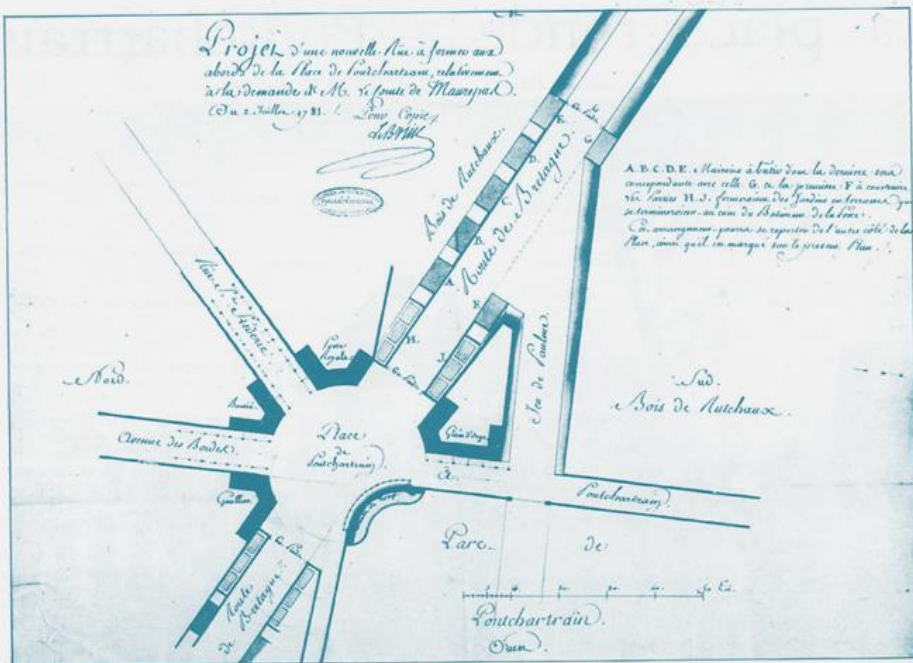
La place ronde à Pontchartrain



En traversant Pontchartrain il est rare qu'on prenne le temps de jeter un coup d'œil sur sa place ronde, plus rare encore qu'on s'y arrête pour l'examiner. On a tort car il y subsiste un intéressant exemple d'urbanisme rural (si je peux oser ce rapprochement hasardeux de mots), mutilé mais bien reconnaissable et dont l'histoire est possible grâce à d'assez nombreux documents restés jusqu'ici inconnus. Nous devons cet ensemble à la conjonction de l'exil d'un grand seigneur, au tracé d'une nouvelle route et aux souhaits des habitants.

Le grand seigneur, est Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas. Ses ancêtres, et notamment le chancelier de Louis XIV, ont construit le château de Pontchartrain et constitué autour un beau

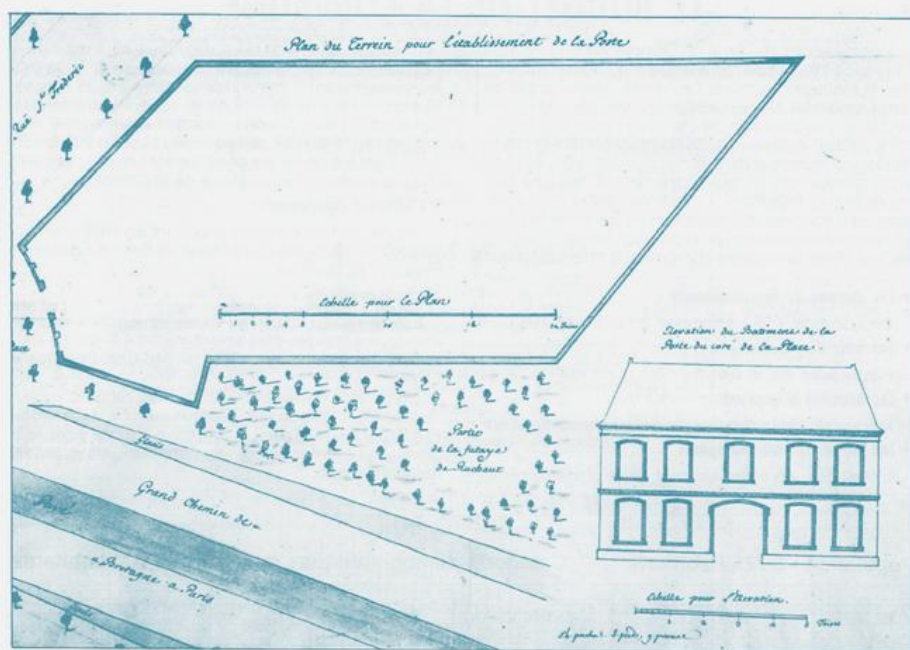
domaine érigé en comté. Dans la famille on est ministre de père en fils et Jean-Frédéric devenu très tôt Secrétaire d'Etat à la Marine le reste longtemps jusqu'à ce jour d'avril 1749 où quelques lignes de la main du roi lui signifient son congé. Les contemporains attribuent cette disgrâce à une méchante épigramme contre Madame de Pompadour, moquerie qui atteignait la favorite dans son intimité. Maurepas était coutumier de petites poésies dont il riait le premier mais celle-ci lui valut l'exil à Bourges puis dans son château de Pontchartrain. En 1754 Montesquieu écrit « J'arrive de Pontchartrain où j'ai passé huit jours fort agréables. Le maître de maison a une gaieté et une fécondité qui n'ont point de



Plan de la place ronde à Pontchartrain établi en 1781.

pareilles. Il voit tout, il lit tout, il rit de tout et il s'occupe de tout. » (1)
 Il s'occupa en effet de travaux dans son domaine. Justement dans ces mêmes années (et son influence de ministre n'avait pas dû y être étrangère) on avait décidé de détourner de Neauphle, trop escarpé, le grand Chemin de Paris en Bretagne, c'est-à-dire notre R.N. 12 et de la faire passer au coin du parc de Pontchartrain. Maurepas en exil voulut sans doute se distraire au spectacle du trafic, assez intense, avec de nombreux rouliers approvisionnant Paris et en profiter pour créer une agglomération entre la nouvelle route et les quelques maisons du hameau des Bordes. Les comptes du chartrier (2) indiquent en 1755 des fouilles, transports et réglemens de terres, avec plantations d'ornes, pour le « rond de Pontchartrain et la rue Saint Frédéric ». En 1756 on note des dépenses pour « le Haha neuf de la place de Pontchartrain », avec démolitions puis constructions des murs et contremurs, des deux piliers et du massif de la statue car un peu plus tard fut transportée là une statue d'Andromède tandis qu'on élevait « la salle du Haha neuf ». L'explication de tout cela se lit très bien sur les plans de l'époque et encore aujourd'hui sur le terrain-même. Un haha est un point de vue obtenu en abattant le mur de clôture et en le remplaçant par un fossé. Le parc ne vient plus maintenant jusqu'à la place et ce terrain est municipal mais on a heureusement conservé le fossé et les piliers. Cela ne suffisait pas à Jean-Frédéric qui voulut aussi

un arrière-plan d'architecture agréable; son désir rencontra celui de ses tenanciers. Plusieurs des habitants du comté et parmi eux Jean Delatre, maître de la poste à Neauphle, lui représentent « que le changement du Grand Chemin près lequel il leur est indispensable de s'établir pour conserver leur emploi et continuer leur commerce les jette dans le plus grand embarras attendu qu'ils ne trouvent personne qui veuille à quelque prix que ce soit leur vendre soit en argent soit par échange les terrains dont ils auraient besoin pour bâtir et se faire de nouveaux établissements. » Ils le supplient donc d'y pourvoir et leur bon seigneur, faisant même pour cela arracher des arbres de son bois des Ruchaux et acquérant du terrain par échanges, dresse un véritable lotissement, avec place ronde et rues adjacentes, comportant des parcelles numérotées sur un plan. Ces parcelles sont concédées à perpétuité selon le mode féodal du bail à cens, moyennant une redevance qui semble rester raisonnable (27 livres par an pour 54 perches soit 1 000 m² environ), mais à charge d'y bâtir une maison et pas n'importe laquelle. Au notaire qui rédige l'acte (3) le comte, ou son intendant, a soin de dicter des conditions strictes. Dans le délai d'un an on doit être bâti « sur ledit terrain au bord du rond et d'alignement au cintre une maison à un étage, grenier au-dessus et comble en croupe, dans les hauteurs et proportions marquées sur le plan que ledits preneurs reconnaissent leur avoir été présentement remis par ledit seigneur bail-



Plan et élévation de la poste accompagnant la concession de terrain.

leur ». La dimension des ouvertures est elle aussi imposée et la décoration précisée: « cordons de séparation, entablements, piédroits et cintres des portes, baies et croisées en brique ou en plâtre suffisamment mêlé d'ocre rouge tracé en forme de brique, conformément à celle des autres maisons pour la décoration dudit rond ». Maurepas recherche donc l'unité et aussi un bon aspect car il prescrit comme couverture la tuile et non la paille. Il enjoint de conserver la construction en bon état sans y rien changer. En 1781 le lotissement fut étendu à la grande rue mais le projet ne fut peut-être pas complètement exécuté; (4) Maurepas, qui était redevenu ministre à l'avènement de Louis XVI, mourut cette même année. Le plan d'intendance, 1788, et le cadastre montrent cependant la réussite et le développement de la nouvelle agglomération de Pontchartrain. Il est remarquable de voir la rigueur de ces prescriptions pour la construction d'un village et on songe au lotissement versaillais sous Louis XIV où étaient aussi imposées la forme du toit « en croupe », le mode de couverture et la brique vraie ou simulée. Il y a d'ailleurs dans ces maisons construites en 1755-56 un certain archaïsme qui est dans la ligne du château lui-même et des belles fermes élevées à la fin du XVIII^e siècle par les Phélypeaux. Il n'est pas moins remarquable de lire dans un arrêté du préfet de Seine-et-Oise du 4 ventôse an X (23 février 1802): « 1) Il ne sera fait aucune anticipation en avance ou saillie sur la place des Bordes

Pontchartrain en avant de la ligne circulaire sur laquelle elle est formée... 2) Les propriétaires qui feront ou de nouvelles constructions ou des reconstructions sur ladite place seront tenus de se conformer sur la hauteur et les décorations extérieures aux mesures et formes des bâtiments déjà existant sur cette place... (5): En 1859 le conseil municipal délibère encore au sujet de la place et en fait dresser le plan et cent ans plus tard la municipalité, reconnaissant l'intérêt de cet endroit, y fait interdire la publicité. Certes les maisons, qu'on reconnaît encore très bien avec leur comble « en croupe » ont subi quelques modifications fâcheuses mais l'œuvre de Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, a été respectée dans son ensemble et la place devrait bien porter son nom.

MARCEL DELAFOSSE

Directeur des Archives
 Départementales de l'ancien
 Seine et Oise

- (1) Cité par Mlle M.-H. Michel, dans les Phélypeaux et la vallée de la Mauldre; un type de gestion seigneuriale au XVIII^e siècle. Ce très intéressant travail universitaire, un peu austère, est malheureusement inédit.
- (2) Archives des Yvelines, 48 J 295. Voir aussi 48 J 200, Mémoires sur la place.
- (3) Archives des Yvelines, étude Duchemin, actes des 28 avril, 1er et 28 juin 1755 et aussi 20 décembre 1754. Un projet d'acte est dans le chartrier, 48 J 532, avec divers actes d'échange.
- (4) Archives des Yvelines, C 101.
- (5) Archives des Yvelines, 322 O7.